

---

# Éditorial

---

## L'innovation sociale : pour élargir la vision de l'innovation<sup>1</sup>

Ce numéro porte sur la problématique de l'innovation sociale. Pourquoi un numéro sur une telle problématique dans une revue comme *Organisations et territoires*, que l'on associe volontiers à des réflexions sur le développement territorial, régional et local ? Parce que l'innovation, et particulièrement l'innovation sociale, pose un défi majeur aux régions et aux collectivités territoriales. Le passage à une société ou à une « économie du savoir » met les collectivités au défi d'innover, affirment les organisations économiques et politiques, nationales et internationales. Tous les acteurs de la société sont interpellés par le développement de l'innovation, conclue-t-on. Encore, faut-il voir à ce que l'innovation n'aggrave pas les inégalités et fractures existantes entre les régions et les territoires.

C'est que le concept d'innovation qui nous est proposé est limité. L'innovation est associée tantôt aux technologies productives, tantôt aux entreprises qui les appliquent. Dans les deux cas, l'objectif est l'augmentation de la compétitivité et de la rentabilité. Vue ainsi, l'économie du savoir ne fait pas preuve de sagesse. Elle exclut des pans entiers de la société peu ou pas concernés par les nouvelles technologies et met en œuvre une société à plusieurs vitesses où règnent l'iniquité et la fracture sociale. Comme le disait Schumpeter, l'innovation technologique génère de nouvelles formes de produire, mais elle génère aussi la désuétude des anciennes et la dévitalisation de secteurs économiques importants. Ce sont les gagnants et les perdants, selon la formule célèbre<sup>2</sup>.

Les études sur le dynamisme économique et social réalisées à partir d'une perspective territoriale (systèmes régionaux d'innovation, milieux innovateurs, etc.)<sup>3</sup> ont montré que la présence d'entreprises de haute technologie très innovatrices ne suffit pas pour générer des sociétés dynamiques, où les acteurs économiques et sociaux s'épanouissent et donnent libre

cours à leur capacité créative<sup>4</sup>. Le dynamisme durable est la marque des sociétés où la collectivité dans son ensemble est intégrée au processus innovateur. Des sociétés où entreprises, acteurs gouvernementaux, institutions de haut savoir et organisations sociales, constituent un système, voire des systèmes, qui génèrent des innovations technologiques dans le milieu de la production, mais qui sont aussi capables de prévoir les problèmes sociaux causés par les changements qu'elles provoquent et d'y apporter des solutions innovantes. Une société qui innove est celle qui provoque la tempête, mais qui sait aussi la gérer de façon à ce qu'il n'y ait pas de perdants, d'où l'importance d'élargir la notion d'innovation et de réfléchir sur ses dimensions sociales.

Lorsqu'on met la société au centre de la réflexion sur l'innovation, trois pistes de réflexion s'ouvrent. La première concerne les mécanismes qui doivent être mis en œuvre pour rendre possible l'application productive et la diffusion de l'innovation dans le plus grand nombre d'entreprises possibles, qu'elles œuvrent dans les secteurs de la haute technologie ou dans les secteurs plus traditionnels. La deuxième concerne les arrangements d'acteurs politiques, économiques et sociaux qui permettent de poser les problématiques sociales d'une façon nouvelle et de créer des dispositifs susceptibles de trouver de nouvelles solutions au sein de la collectivité. La troisième concerne les transformations, aussi bien au sein des organisations et des entreprises qu'au sein des collectivités, qui se traduisent par des formes plus démocratiques de gouvernance. Ces trois pistes ne doivent pas être vues comme couvrant des réalités différentes. Elles doivent converger, ce qui exige la mise en place de dispositifs assurant des passerelles entre elles.

Mais il faut aussi tenir compte que les innovations, toutes sociales qu'elles soient, ont des effets cycliques, tout comme l'innovation technologique d'ail-

leurs, ce qui exige des actions collectives visant à les réactiver. À titre d'exemple, dans les années 1970 émerge au Québec le mouvement communautaire, qui propose des solutions entre autres aux problèmes de logement, de genres, de pollution. Le mouvement communautaire est le terreau où naissent les initiatives qui, dans les années 1980, donnent lieux aux CDEC (Corporation de développement économique et communautaire), lesquelles posent le problème social en termes d'emploi, d'investissement et d'insertion. Et ces CDEC génèrent des initiatives nouvelles. L'une d'elles, parmi les plus connues sans doute, est celle du Technopôle Angus, à Rosemont, qui prend son élan dans la CDEC de Rosemont-Petite-Patrie, mais qui s'en affranchit pour devenir un grand projet d'implantation d'entreprises et de cohabitation d'initiatives privées et sociales<sup>5</sup>. En milieu rural, le cheminement est similaire. Le chemin parcouru depuis les Opérations Dignité au début des années 1970 jusqu'à la création des CLD (Centres locaux de développement) est marqué aussi par des ruptures profondes, ce qui n'empêche pas les acteurs sociaux locaux de défendre les acquis que représentent ces CLD au moment où le gouvernement modifie les règles du développement local<sup>6</sup>. Ces exemples montrent que le mouvement social est un incubateur d'innovation sociale, mais que celle-ci se fait rarement sans un brassage de cage qui signifie changer les habitudes.

Pour comprendre le rôle de l'innovation dans le développement des collectivités, il convient donc de développer une vision globale qui encadre les technologies, ainsi que les entreprises et organisations qui les produisent, dans le social, avec ses tensions et ses conflits<sup>7</sup>. Ce n'est qu'à cette condition que le concept d'innovation peut servir de base à des stratégies et politiques de développement économiquement efficaces, mais aussi socialement équitables. C'est dans cette perspective, afin de modifier une conception par trop simpliste de l'innovation et de proposer une analyse qui inclut le social, que nous avons produit ce numéro d'*Organisations et territoires*, lequel examine des approches, des applications concrètes et des expériences, la plupart en cours au Québec, mais aussi, dans certains cas, à l'étranger, où se mettent en œuvre des perspectives innovatrices vouées au social. Les travaux réunis dans ce numéro sont le fruit de recherches menées par des chercheurs rattachés au Centre de recherches sur l'innovation sociale (CRISES) ou par des chercheurs associés à ce centre.

Nous espérons donc que les textes contenus dans ce numéro apporteront de nouvelles lumières aux acteurs du développement des régions et territoires et qu'il procurera aux chercheurs des éléments pour proposer des modèles inclusifs et équitables et que, plus qu'une économie des connaissances, ils visent une société de sagesse. ■

*Juan-Luis Klein*

Université du Québec à Montréal

## Notes et références

- Nous tenons à remercier les auteurs qui ont proposé leur contribution ainsi que Denis R. Bussi eres,  tudiant   la ma trise en g eographie et assistant de recherche, qui a assur  la gestion de la logistique de la production du num ro ainsi qu'une premi re r vision et la standardisation des textes.
- <sup>2</sup> Voir Benko, G. et A. Lipietz (1992). *Les r gions qui gagnent*, Paris, PUF. Voir aussi, C t , S., J.-L. Klein et M.-U. Proulx (1995). *Et les r gions qui perdent ?* Rimouski, GRIDEQ.
  - <sup>3</sup> L vesque, B., J.-L. Klein, J.-M. Fontan et D. Bordeleau (1995). « Syst mes locaux de production : r flexion synth se sur les nouvelles modalit s de d veloppement r gional/local », Montr al, Cahiers du CRISES, 9601.
  - <sup>4</sup> Voir Braczyk, H., P. Cooke et M. Heidenreich (dir.) (1998). *R gional Innovation Systems*, UCL Press, London; Wolfe, D. (2002). « Social Capital and Clusters Development in Learning Regions », dans A. Holbrook et D. Wolfe (dir.). *Knowledge, Clusters and R gional Innovation*, Toronto-Montr al, McGill-Queens University Press, p. 11-38; Hillier, J., F. Moulaert et J. Nussbaumer (2004). « Trois essais sur le r le de l'innovation sociale dans le d veloppement territorial », *G ographie,  conomie, Soci t *, vol. 6, n  2, p. 129-152.
  - <sup>5</sup> Sur le technop le Angus, voir Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion  conomique. Le cas de Montr al*, Paris, L'Harmattan, collection G ographies en libert .
  - <sup>6</sup> Sur l' volution des pratiques en d veloppement r gional au Qu bec, voir L vesque, B. (2004). « Le mod le qu b cois et le d veloppement r gional et local : vers le n olib ralisme et la fin du mod le qu b cois ? », Cahiers du CRISES, ET0405.
  - <sup>7</sup> Voir Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.) (2007). *L'innovation sociale*, Sainte-Foy, Presses de l'Universit  du Qu bec.